

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2015

Compte rendu

L'an deux mille quinze, le 17 juin, le Conseil d'Administration de la Régie de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais s'est réuni à BRESSUIRE, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN suite à la convocation faite le 5 juin 2015.

ETAIENT PRESENTS :

Mme BRAUD Isabelle, M. BUREAU Pierre, M. GOBIN Yves, M. GONNORD Pierre, M. ROBIN Philippe, M. ROUGET Christophe, M. De TROGOFF Gaëtan, Mme TORRES-FROMETA Caroline, Mme VRIGNAUD Cécile.

ETAIENT EXCUSES :

Mme BAUDOUIN (pouvoir à Cécile VRIGNAUD), M. RAUTUREAU, Mme REVEAU (Pouvoir à Philippe ROBIN), M. ROUGER (pouvoir à Yves GOBIN), Mme VIOLLEAU Colette (pouvoir à Pierre BUREAU).

VOTANTS : 13 sur 15

Présents sans droit de vote : Mme Véronique SORIN, M. Damien GELLÉ.

Un secrétaire de séance est nommé. Il s'agit de M. Pierre BUREAU.

- Approbation du compte rendu du précédent CA. : approuvé à l'unanimité

I- PARTIE DELIBERATIVE

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 - D 2015-06-01

Le compte de gestion 2014 du budget de l'office de tourisme est présenté au Conseil d'Administration et conforme au compte administratif 2014 (voir documents en annexes).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 de l'office de tourisme du Bocage Bressuirais
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - D 2015-06-02

Le compte administratif 2014 du budget de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais est présenté en séance :

•Résultats de l'année 2014 :

• FONCTIONNEMENT RECETTES	491 164,05 €	résultat + 23 545,12 €
• FONCTIONNEMENT DEPENSES	467 618,93 €	
• INVESTISSEMENT RECETTES	11 060,86 €	résultat + 9 935,26 €
• INVESTISSEMENT DEPENSES	1 125,60 €	

Soit un total de + 33 480, 38 €

•Résultats cumulés de l'année 2014 :

Résultat d'exécution budgétaire 2014	Résultat d'exercice précédent	Résultat 2014	Résultat de l'exercice 2014 en cumulé
INVESTISSEMENT	2 322,80 €	9 935,26 €	12 258,06 €
FONCTIONNEMENT	21 328,20 €	23 545,12 €	44 873,32 €
Total	23 651,00 €	33 480,38 €	57 131,38 €

Le président quitte la salle, il est fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter le compte administratif 2014 de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS - D 2015-06-03

➔ Investissement

Le résultat d'exécution cumulé est de : 12 258,06 €

➔ Fonctionnement

Le résultat d'exécution cumulé est de : 44 873,32 €

Il est proposé d'affecter l'ensemble du résultat comme suit :

- Investissement, recettes,	- Fonctionnement, recettes,
Au compte 001 : + 12 258,06 €	Au compte 002 : + 44 873,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter l'affectation des résultats 2014 sur le budget 2015 de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais comme proposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

4. DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - Budget 2015 - D 2015-06-04

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre une délibération budgétaire modificative, suite à un vote de budget anticipé en janvier 2015 sans report des excédents 2014.

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		BP 2015	DM 01	BP 2015 modifié
Article	OBJET			
O11	Charges à caractère général	226 832.17 €	20 800.00 €	247 632.17 €
60	Achats liés à l'activité de commercialisation	146 500.00 €	1 500.00 €	148 000.00 €
60228	Autres fournitures (boutique)	1 500.00 €	1 500.00 €	3 000.00 €
6042	Achats et prestations de services	145 000.00 €		145 000.00 €
606	Achats non stockés	5 353.00 €	2 500.00 €	7 853.00 €
dont 60612	Energie, Electricité	1 000.00 €	500.00 €	1 500.00 €
dont 60613	Chauffage	1 000.00 €	500.00 €	1 500.00 €
dont 60632	Fournitures petit équipement	520.00 €	1 500.00 €	2 020.00 €

61	Services extérieurs	19 488.24 €	12 300.00 €	31 788.24 €
dont 611	Contrats de prestations de services	6 706.59 €	11 300.00 €	18 006.59 €
dont 61522	Bâtiments	850.00 €	1 000.00 €	1 850.00 €
62	Autres services extérieurs	55 490.93 €	4 500.00 €	59 990.93 €
dont 6228	Divers (dont visites estivales)	6 400.00 €	1 500.00 €	7 900.00 €
dont 6236	Publication catalogues	15 000.00 €	3 000.00 €	18 000.00 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	11 239.80 €	- 1 200.00 €	10 039.80 €
Dont 6811	Dotation aux amortissements	11 239.80 €	- 1 200.00 €	10 039.80 €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES		15 273.32 €	15 273.32 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	4 500.00 €	10 000.00 €	14 500.00 €
	TOTAL DÉPENSES	504 581.97 €	44 873.32 €	549 455.29 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2015	DM1	BP 2015 modifié
ARTICLE	OBJET			
002	Excédent antérieur reporté		44 873,32 €	44 873.32 €
013	Atténuations de charges	9 400.00 €		9 400.00 €
70	Produits services et ventes	175 350.00 €		175 350.00 €
7082	commissions	350.00 €		350.00 €
7088	autres produits annexes	175 000.00 €		175 000.00 €
74	Dotations, subventions	319 831.97 €		319 831.97 €
74738	Conseil Régional	30 000.00 €		30 000.00 €
74728	Conseil Départemental	30 000.00 €		30 000.00 €
74758	Subvention Agglo2B	258 916.97 €		258 916.97 €
7488	Autres organismes (ACDS)	915.00 €		915.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00		0.00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	504 581.97 €		549 455.29 €
	Résultat de Fonctionnement N	0.00 €		0.00€

INVESTISSEMENT- RECETTES		BP 2015	DM1	BP 2015 modifié
ARTICLE	OBJET			
00'1	excédent antérieur reporté		12 258,06 €	12 258.06 €
1022	FC TVA	3 600.00 €		3 600.00 €
0'21	Autofinancement	4 500.00 €	10 000.00 €	14 500.00 €
1068	affectation du résultat de fonctionnement			
28	Amortissements	11 239.80 €	- 1 200.00 €	10 039.80 €
2805	amortissements logiciels	1 200.00 €	-1 200.00 €	0.00 €
28181	amortissement installations générales	1 332.15 €		1 332.15 €
28183	amortissements matériel informatique	6 198.40 €		6 198.40 €
28184	amortissements mobilier de bureau	1 763.38 €		1 763.38 €
28188	amortissements signalétique	745.87 €		745.87 €
	TOTAL RECETTES	19 339.80 €	21 058.06 €	40 397.86 €

INVESTISSEMENT- DÉPENSES

BP 2015	DM1	BP 2015 modifié
----------------	------------	------------------------

ARTICLE	OBJET			
205	Immobilisations incorporelles	13 339.80 €	9 660.20 €	23 000.00 €
205	Application tablette pour circuit de visite	8 000.00 €		8 000.00 €
	Site Internet	5 339.80 €	9 660.20 €	15 000.00 €
218	Autres immobilisations Corporelles	6 000.00 €	11 397.86 €	17 397.86 €
2181	Installations générales, agencements			
2182	Achat véhicules		10 000.00 €	10 000.00 €
2183	Matériel informatique	6 000.00 €	1 397.86	7 397.86 €
2184	Mobilier			
	TOTAL DÉPENSES	19 339.80 €	21 058.06 €	40 397.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter la délibération budgétaire modificative n°1 comme décrit ci-dessus
 1. En section de fonctionnement
 2. En section d'investissement :
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Une attention particulière sera portée sur le référencement du prestataire du futur site internet.

5. MARCHÉ ASSURANCES 2016 - D 2015-06-05

Commentaire : il s'agit d'autoriser la passation d'un marché d'assurances de 2016 à 2019, commun aux quatre entités de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Vu le code des Marchés Publics ;

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération gère 32 polices d'assurances différentes issues des anciennes collectivités et de nouveaux contrats propres à la nouvelle structure.

Ces contrats comportent des dispositions diverses : montant des franchises, conditions de prise en charge, modalités de déclaration et de suivi des sinistres... qui rendaient la gestion des sinistres complexe et chronophage.

Afin d'harmoniser les couvertures d'assurances à compter de 2016, un travail de recensement et de diagnostic des besoins d'assurances a été effectué à l'aide du Cabinet IRM.

Ce travail a abouti à l'écriture d'un projet de marché, commun aux quatre entités de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (procédure d'appel d'offres).

Le marché est réparti en quatre lots de la manière suivante :

- Lot 1 Dommages aux biens et risques annexe ;
- Lot 2 Assurances des responsabilités et défense recours ;
- Lot 3 Flotte automobile ;
- Lot 4 Protection juridique et défense pénale.

Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et sera renouvelable trois fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser la passation d'un marché d'assurances pour un contrat commun aux quatre entités de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, de 2016 à 2019 ;
- de confier la gestion de la consultation (publicité, mise en concurrence, CAO, etc.) et de l'attribution à la Communauté d'Agglomération au nom des quatre entités de l'Agglomération ;
- d'autoriser les services de la Communauté d'Agglomération à gérer le contrat mutualisé et les sinistres pendant la durée totale du contrat ;
- d'imputer les dépenses/recettes sur les Budgets correspondants ;
- de délibérer en concordance avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses autres établissements de rattachement (CIAS et régie personnalisée BOCAPOLE), dans une volonté de cohérence pour l'ensemble de l'Agglomération.

6. MISE À DISPOSITION DES LOCAUX À MAULÉON - D 2015-06-06

PREAMBULE

Par arrêté préfectoral du 29 mai 2013, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a été créée. Le transfert des compétences exercées par la Communauté d'agglomération est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014.

En application des articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la Commune de Mauléon propriétaire ou locataire des biens immobiliers auparavant utilisés pour l'exercice de ces compétences les met à disposition de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais.

Un procès-verbal est conclu entre la Commune et l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais afin de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état des biens mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter le procès-verbal de mise à disposition des locaux du bureau de l'Office de Tourisme de Mauléon comme proposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

7. MISE À DISPOSITION DES LOCAUX À BRESSUIRE - D 2015-06-07

PREAMBULE

Par arrêté préfectoral du 29 mai 2013, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a été créée. Le transfert des compétences exercées par la Communauté d'agglomération est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014.

En application des articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la Commune de Bressuire propriétaire ou locataire des biens immobiliers auparavant utilisés pour l'exercice de ces compétences les met à disposition de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais.

Un procès-verbal est conclu entre la Commune et l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais afin de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état des biens mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'adopter le procès-verbal de mise à disposition des locaux du bureau de l'Office de Tourisme de Mauléon comme proposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

8. CESSION CABANE HALTE EN BOCAGE - D 2015-06-08

Commentaire : il s'agit d'accorder la sortie d'un bien et sa cession à titre gratuit à l'acheteur.

À la création de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais en 2003, le Conseil d'Administration a accepté la donation des biens de l'Association pour le Tourisme en Bocage Bressuirais.

Cette donation comprenait, entre autres biens, la cabane implantée sur le site des Bois de la Faye, commune de Brétignolles, utilisée pour la Halte en Bocage en lien avec l'opération Bison Futé. Cette animation n'est plus réalisée depuis 2012 suite à l'arrêt du financement de l'opération par l'État.

Aujourd'hui, le trafic routier s'est déplacé sur la RN 249, le site des Bois de la Faye va donc être réhabilité et les installations supprimées.

Au regard des dépenses à mettre en œuvre concernant ce bien, transport, ... il est plus approprié de céder ce bien à titre gratuit.

Un riverain du site, M. Jacques GROLLEAU, domicilié à la Roblinière à Brétignolles, nous a informé qu'il était intéressé par la reprise de la cabane. La reprise du bien restant à la charge du preneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'accorder la sortie du bien « cabane des Bois de la Faye » et sa cession à titre gratuit à M. Jacques GROLLEAU.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

9. MÉDECINE PRÉVENTIVE CENTRE DE GESTION - D 2015-06-09

Commentaire : Il est proposé de délibérer, en concordance du vote du conseil communautaire du 16 juin, sur l'adoption de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive et professionnelle du Centre de gestion de la FPT 79 prenant en compte la modification tarifaire.

VU la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 108-1 et 108-2 ;

Considérant l'absence de service de Médecine Préventive au sein de la collectivité et de l'obligation de l'employeur d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état des santé, des agents ;

Considérant l'adhésion depuis le 01/01/2014 au Service de médecine professionnelle et préventive mis en place par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres ;

Considérant la décision du Conseil d'Administration du Centre de gestion d'apporter des modifications concernant le service de médecine professionnelle et préventive ainsi que

le personnel des Collectivités et Etablissements ; prévoyant ainsi le bénéfice de ses prestations uniquement pour les fonctionnaires et contractuels de droit public ;

Considérant les nouvelles modalités de facturation de la prestation fixée forfaitairement à 42 € par an et par agent à compter du 01 janvier 2015 ;

Il est proposé au conseil d'administration de la régie personnalisée Office de tourisme:

- d'adopter la convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de la convention et de tout document afférent;
- d'imputer les dépenses/recettes sur le budget de l'Office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10. CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA COMMUNE D'ARGENTON LES VALLÉES - D 2015-06-10

Afin de favoriser le développement touristique sur l'Argentonnais et d'optimiser les moyens, l'Office de Tourisme charge la Commune d'Argenton Les Vallées qui gère le camping, d'assurer sur ce lieu une mission d'information des touristes et par ailleurs d'assurer une mission de coordination avec les hébergeurs touristiques par le biais d'une convention de prestation de services.

Le coût de la prestation est de 10 000 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- Adopter cette délibération,
- Imputer la dépense au compte 611 du budget 2015 de l'Office de Tourisme,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

II- ACTIONS

1. CONSULTATION(S) OUTILS DE COMMUNICATION 2016

La charte graphique qui définit aujourd'hui, l'ensemble des éditions de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais date de 2011. Nos éditions de 2014 et 2015 ont conservé les éléments définis par cette charte.

Une procédure de marché public définissait en 2011 deux lots :

- Conception d'une charte graphique et réalisation des éditions
- Création de matériel promotionnel (reprenant les éléments de la Charte).

Ces éléments graphiques respectaient la charte graphique régionale et se sont déclinés sur différents documents :

- Un guide d'accueil (bilingue français/anglais)
- un annuaire des hébergements
- un agenda des fêtes et manifestations
- une brochure pour les produits « groupes »
- une carte touristique et sa déclinaison en sets de tables.

L'année 2014 fut une année de transition et pour l'année 2015, la contrainte budgétaire nous a conduit à réutiliser les mêmes éléments graphiques.

Le site Internet de l'Office de Tourisme date, pour sa part, de 2009. Des mises à jour techniques nous sont imposées par la société hébergeur du site et la refonte de ce dernier s'annonce donc indispensable. De plus, au regard des sites actuels présents sur le marché, notre site est obsolète et ne reprend pas les éléments définis par la charte graphique précédemment citée.

Enfin, avec la création de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, s'est mise en place une vaste consultation pour écrire le Schéma de Développement du Tourisme qui fixe comme action prioritaire notamment, la refonte du site Internet et donc les éléments graphiques s'y afférent.

Un nouveau marché portant sur l'ensemble des outils de communication sera donc à envisager pour la rentrée de septembre. Il nous faut donc définir un cahier des charges précis. Cette rédaction sera étudiée durant l'été pour lancer une consultation à la rentrée de septembre.

2. PROMOTION & COMMERCIALISATION

- Présentation des nouveaux outils de promotion
 - Agenda des animations (5.000 exemplaires édités)
 - *Le document est présenté lors du CA*



- Menus de la semaine (envoi par mail d'un menu type à tous les hébergeurs du territoire) présentant des idées de sorties pour les vacanciers.



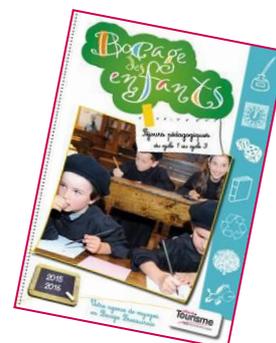
- Commercialisation

La demande individuelle est assez calme. Ce sentiment est partagé par différents hébergeurs.

Le service commercialisation est, à cette période de l'année, dans la gestion et le suivi des groupes réservés.

- **Bocage des Enfants**

- ✓ Réédition de la brochure (2.500 exemplaires) à destination des scolaires
- ✓ Envoi mailing auprès de 2 442 adresses (écoles et conseillers pédagogiques)
- ✓ Zone géographique (44, 49, 35, 56)



- **Tourisme d'affaires**

Un travail est en cours avec Pescalis et Bocapole pour réaliser un document à destination des entreprises :

- ✓ Développer l'offre séminaires – congrès sur les sites de Pescalis et Bocapole,
- ✓ Créer un produit groupe à destination des autocaristes.

3. SAISON ESTIVALE 2015

- Présentation des visites estivales

Un programme de 10 visites réalisé grâce au travail d'Élodie MORIEUX en stage en alternance depuis le mois de janvier, est présenté avec le visuel 2015.

- 17 juillet, St-Pierre des Échaubrognes
Balade entre Choletais et Bocage Bressuirais
- 23 Juillet, Nueil-Les-Aubiers
Le Fresne Chabot
- 24 juillet, Faye l'Abbesse
La maison de retraite, d'hier à aujourd'hui
- 27 juillet, La Forêt sur Sèvre
Le chemin des écoliers : du Bocage au Logis
- 28 juillet & 20 août, Bressuire
Errances estivales : Ombres & lumières dans la Coulée Verte
- 11 août Argenton Les Vallées
Le circuit du Tramway des Deux-Sèvres
- 19 août, St-André-sur-Sèvre
La balade Andréssienne
- 26 août, Noirlieu
Les Chemins de nos mémoires
- 28 août, Courlay & St-Jouin de Milly
À la découverte du logis du XV^{ème} siècle

VOS VISITES ESTIVALES EN BOCAGE BRESSUIRAIS

17 juillet <i>Balade entre Choletais et Bocage Bressuirais</i> SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES	23 juillet <i>Le Fresne Chabot</i> NUEIL-LES-AUBIERS	24 juillet <i>La Maison de Retraite d'hier à aujourd'hui</i> FAYE-L'ABBESSE
27 juillet <i>Le Chemin des Écoliers : du Bocage au Logis</i> LA-FORÊT-SUR-SEVRE	28 juil. -20 août <i>Les Errances Estivales : Ombres et Lumières dans la Coulée Verte</i> BRESSUIRE	11 août <i>Le Circuit du Tramway des Deux-Sèvres</i> ARGENTON LES VALLÉES
19 août <i>La Balade Andréssienne</i> SAINT-ANDRE-SUR-SEVRE	26 août <i>Les Chemins de nos Mémoires</i> NOIRLIEU	28 août <i>À la découverte d'un Logis du XV^{ème} siècle</i> COURLAY SAINT-JOUIN-DE-MILLY

GRATUIT Chaque visite est suivie d'une dégustation de produits locaux

05 49 65 10 27 www.tourisme-bocage.com **Tourisme** BOCAGE BRESSUIRAIS

PRÉVOIR DES CHAUSSURES CONFORTABLES
Visites organisées par les communes avec le soutien d'associations locales
RENDRE-VOUS À 18 H SAUF LES 28/07 ET 20/08 À 20 H ET 20 H 30

Pour rappel, extrait du cahier des charges :

- L'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais accompagne les communes et associations partenaires selon les modalités suivantes :
 - participation aux réunions de préparation,
 - **aide financière** de 500 € par commune pour les frais d'animation (sur facture)
 - réalisation de la **communication globale** de l'opération.
- Les communes prendront en charge tous les frais liés à l'organisation de la dégustation des produits locaux et **l'équipe locale diffusera l'information dans les communes et animera le déroulement de la visite estivale.**

4. PROJETS 2^e SEMESTRE 2015

- *Accompagnement des prestataires*

Après une première présentation devant les membres du groupe « Franglais » en avril dernier, d'outils numériques dédiés aux métiers du tourisme, une enquête sera réalisée cet été auprès des prestataires pour planifier des ateliers d'informations et de formation à l'utilisation de ces outils qui deviennent aujourd'hui incontournables.

QUESTIONS DIVERSES

- **Agenda :**
 - Date du prochain Conseil d'Administration
 - *Jour : 7 octobre*
 - *Lieu : Saint Mesmin avec repas médiéval*

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Pierre BUREAU

Le Président,

Philippe ROBIN